



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 21 février 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réalisation de l'itinéraire de substitution entre Ploeren et Vannes pour les véhicules lents non autorisés sur la RN 165

Dans le cadre de la mise aux normes autoroutières de la RN165 dans le Morbihan entre Vannes et Auray, la réalisation de l'itinéraire de substitution permettant les déplacements des usagers non autorisés sur la voie express (véhicules lents) restait à finaliser. Il sert d'itinéraire alternatif en cas de coupure de la route nationale.

Les travaux consistent principalement à réaliser en tracé neuf une voie bidirectionnelle de 6 m de large avec sur l'accotement une bande multifonctionnelle en retrait de la route nationale qui permettra d'accueillir les usagers des modes doux, ; cette voie neuve s'étirera sur une longueur de 2km entre la rue de Guernéhué et la Butte du Roc.

Les travaux d'aménagement entre Ploeren (rue de Guernéhué) et Luscanen ont démarré au début de l'année 2013.

La voie existante sera fermée à la circulation au lieu-dit la Butte du Roc'h (intersection avec la voie du lieu-dit Ninis) **entre le lundi 25 février et le vendredi 8 mars inclus** pour permettre l'avancement des travaux de terrassement au niveau de la Butte du Roc'h.

Des itinéraires de déviation seront mis en place sur cette période (voir plan ci-joint) :

- **dans le sens Vannes – Ploeren :** à partir de l'intersection de Penhouët, emprunter la direction « route du Pont du Roc'h » au nord de la RN, puis la route de Plescop et la RD127, direction Ploeren ;
- **dans le sens Ploeren – Vannes :** à partir de l'intersection avec la RD 127, emprunter la direction Vannes par la RN165 pour les véhicules autorisés à rouler sur celle-ci ou, pour les véhicules lents, la rue des Glénans et la route du pont du Roc'h, direction Vannes.

L'accès restera possible pour les habitants du hameau de Ninis, y compris pour le ramassage de lait et pour les services de secours et de gendarmerie

Il est recommandé aux usagers faisant le trajet Vannes-Ploeren d'emprunter la RN165. Cette recommandation est valable pendant toute la durée du chantier.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne
Mission Communication : Marie Vergos – 02 99 33 42 11